



AVIS PUBLIC

**Règlement numéro 63 décrétant un emprunt d'un million deux cent mille dollars
(1 200 000,00\$) pour la construction d'un garage.**

AVIS est donné par la présente, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2026, le conseil d'administration du Complexe environnemental de la Rouge a adopté le règlement numéro 63 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la construction d'un garage.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante:

Centre de gestion documentaire et du registraire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Le règlement d'emprunt numéro 63 peut être consulté au bureau du Complexe environnemental de la Rouge situé au 688, chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h (sur rendez-vous seulement).

Fait et donné à Rivière-Rouge, ce 3^e jour de juin 2026.

Patrice Lanctôt
Directeur général